

Notice d'accompagnement à destination des porteurs de projet

pour compléter le dossier Bilan 2021 du Contrat de Ville Marseille Provence

Vous avez obtenu une subvention pour votre projet en 2021. Votre action est terminée et vous devez nous fournir le dossier bilan de votre action. Le présent tutoriel a pour objectif de vous aider à remplir votre dossier bilan. Il précise pour chaque page du dossier :

- les points de vigilance (message en vert)
- les messages d'erreurs qui sont intégrés dans ce dossier pour vous aider à remplir correctement votre bilan (message en rouge)
- les informations à caractère facultatif (cellules en jaune)

Dès la fin de votre action vous pouvez nous transmettre votre bilan (Comptes de résultat et bilan N-2 acceptés avant le 30 juin 2022). Les équipes de la Métropole pourront ainsi traiter plus rapidement votre dossier pour un paiement plus rapide de votre solde de subvention.

Rappel des dates limites de réception de votre bilan sur la boîte de dépôt de notre site www.polvillemarseille.fr :

- Au plus tard le 30 juin 2022 pour les actions se déroulant en année civile
- Au plus tard le 30 septembre 2022 pour les actions se déroulant en année scolaire

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter les équipes territoriales de la Direction Politique de la ville qui sauront vous accompagner.

N° Bénéficiaire _____
N° Dossier Action **F2021** _____
N° Tiers Métropole _____
N° import dossier structure _____
N° import dossier action _____

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Version 2021.12.01

DOSSIER DE SUIVI ET DE BILAN

FONCTIONNEMENT 2021

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

ATTENTION ! Depuis 2011, la convention de financement que vous avez signée fait mention des indicateurs sur lesquels vous appuyez pour l'évaluation de l'action. En conséquence, vous devez compléter la Fiche F2 bis en y reportant les indicateurs définis sur la convention et en commentant les résultats relatifs à chaque critère.

**DES MESSAGES D'ERREURS APPARAISSENT DANS CE DOSSIER LORSQUE
LES CELLULES SONT MAL RENSEIGNEES**

Nom de l'organisme

ERREUR : NOM DE L'ORGANISME NON RENSEIGNE

Sigle

Nom de la structure qui mène
l'action

Nom de l'action

ERREUR : NOM DE L'ACTION NON RENSEIGNE

Pilier / Thématique

Quartier(s) Prioritaire(s) de la
Politique de la Ville (QPV)
concerné(s)

ERREUR : LE QUARTIER PRIORITAIRE N'EST PAS RENSEIGNE

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de l'organisme

Sigle

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE SUIVI ET DE BILAN

Nom

Prénom

Téléphone

Courriel

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

Pour les structures affiliées à une union, une fédération ou un réseau, renseigner les informations de la structure locale porteuse du projet.

Nom de la structure qui mène la(les) action(s)

nombre d'adhérents de l'organisme ou de la structure locale porteuse du projet (à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée) au moment de votre dernière Assemblée Générale

	Général		Total	Réalisé	Prévisionnel
	Réalisé	Prévisionnel			facultatif
Hommes	_____	_____ facultatif			
Femmes	_____	_____ facultatif			

Moyens humains de l'association

Bénévoles de la structure locale porteuse du projet

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre structure, de manière non rémunérée.

Réalisé _____
Prévisionnel _____ facultatif

Nombre total de salariés de la structure locale porteuse du projet

Réalisé _____
Prévisionnel _____ facultatif

Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé / ETPT[1])

_____ facultatif

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés

_____ facultatif

[1] Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents.

A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 * 3/12 ETPT.

ATTENTION : toutes les cases qui ne sont pas indiquées comme facultatives doivent être complétées obligatoirement

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

COMPTE DE RESULTAT DE LA STRUCTURE

Dans le cas où l'exercice budgétaire est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.
 Pour les structures affiliées à une union, une fédération ou un réseau, renseigner le budget de la structure locale porteuse du projet d'action.

Nom de l'organisme

Nom de la structure qui mène la(les) action(s)

Message d'erreur si les dates ne sont pas renseignées

date début : 01/01/2020

Exercice 2021

date fin : 31/12/2020

CHARGES	Réalisé (1)	Prévisionnel (1) Facultatif	Ecart	PRODUITS	Réalisé (1)	Prévisionnel (1) Facultatif	Ecart
60 - Achats	100	0		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0	0	
Achats stockés (matières premières, autres approvisionnements)				Prestations de services			
Achats d'études et de prestations de services	100			Vente de marchandises			
Achats de matériel, équipements et travaux				Produits des activités annexes			
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)							
Achats de marchandises				74 a - Subventions d'exploitation Contrat de Ville (1)	20 000		
Autres achats							
61 - Services extérieurs	112	0		74 b - Subventions d'exploitation droit commun (2)	13 600	0	
Sous-traitance générale				Etat (préciser service)	100	0	
Redevances de crédit-bail	50				100		
Locations mobilières et immobilières							
Charges locatives et de copropriété							
Entretien et réparations	62			Conseil Régional (préciser service)	5 000	0	
Primes d'assurances					5 000		
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)							
62 - Autres services extérieurs	5 000	0					
Personnel extérieur	5 000			Conseil Départemental (préciser service)	0	0	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires							
Publicité, information et publications							
Transports de biens et transports collectifs du personnel							
Déplacements, missions et réceptions				EPCI (Métropole Aix Marseille Provence, autres...)	500		
Frais postaux et de télécommunications				Commune(s) (préciser service)	0	0	
Services bancaires, autres							
63 - Impôts et taxes	0	0					
Impôts et taxes sur rémunérations				Bailleurs sociaux			
Autres impôts et taxes				Organismes sociaux (CAF, CPAM....)	8 000		
64 - Charges de personnel	29 000	0		Fonds européens			
Rémunérations du personnel	24 000			ASP (emplois aidés)			
Charges sociales	5 000			Autres recettes (précisez):			
Autres charges de personnel							
65 - Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante (dont cotisations)			
66 - Charges financières				76 - Produits financiers			
67 - Charges exceptionnelles				77 - Produits exceptionnels			
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur	0	0		78 - Reprises sur amortissements et provisions, report des ressources non	0	0	
Dotation aux amortissements				Reprise sur amortissements			
Provisions				Provisions			
Engagements à réaliser sur ressources affectées				Report des ressources non utilisées sur des exercices antérieures			
69 - Impôts sur les bénéfices				79 - Transferts de charges			
TOTAL DES CHARGES	34 212	0		TOTAL DES PRODUITS	33 600	0	
Excédent	0	0		Déficit	612	0	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	0		87 - Contributions volontaires en nature	0	0	
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et services				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL GENERAL DES CHARGES	34 212	0		TOTAL GENERAL DES PRODUITS	34 212	0	

(1) détail Politique de la Ville

(2) préciser service

Total des charges = Total des produits

CT Marseille Provence	5 000
Etat	10 000
Département	
Bailleur	
Commune	
Total Politique de la Ville	15 000

Au bilan voir la case Résultat de l'Exercice

Facultatif	
Total Politique de la Ville	
Hors CT Marseille Provence	5 000

Attention : vous devez être vigilant à la conformité et la cohérence entre le compte de résultat de votre structure et le compte de résultat de votre action (fiche F3 / page 8).

Exemple : Le lignes budgétaires du CR de l'association doivent être supérieures aux lignes budgétaires du CR de l'action.

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

BILAN DE LA STRUCTURE

Dans le cas où l'exercice est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

A renseigner si la production comptable de votre structure prévoit un bilan (cf. article L612-4 du code de commerce).

Pour les structures affiliées à une union, une fédération ou un réseau, veuillez renseigner le bilan de la structure locale porteuse de l'action.

Nom de l'organisme

Nom de la structure qui mène la(les) action(s)

Le montant renseigné doit être le même que celui figurant dans la cellule "excédent ou déficit" du compte de résultat de la structure (A2/Page2)

EXERCICE 2021

ACTIF Net		Réalisé 2021	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles (1)	100	
	Immobilisations corporelles		
	Immobilisations financières (2)		
TOTAL I		100	
ACTIF CIRCULANT	Stock et en cours	50	
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances (3)	5 000	
	Usagers et comptes rattachés		
	Etat et autres collectivités publiques		
	Produits divers à recevoir		
	Autres créances	5 000	
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités		
	Charges constatées d'avance (3)		
	TOTAL II		5 050
Facultatif	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		
	Primes de remboursement des obligations (IV)	542	
	Ecart de conversion actif (V)		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		5 692
	(1) dont droit au bail		
(2) dont à moins d'un an			
(3) dont à plus d'un an			
Total dotation aux amortissements et provisions de l'actif			

PASSIF Net		Réalisé 2021
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	612
	Fonds associatifs sans droit de reprise	
	Ecarts de réévaluation	
	Réserves	
	Report à nouveau	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou Déficit)	612
	Autres fonds associatifs	0
	Fonds associatifs avec droit de reprise	
	Ecarts de réévaluation	
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	
TOTAL I		612
PROVISIONS	Provisions pour risques	5 000
	Provisions pour charges	
FONDS DEDIES	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	
	Fonds dédiés sur autres ressources	
	TOTAL II	
DETTES (1)	Emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
	Emprunts et dettes financières	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
	Dettes fiscales et sociales	80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	
	Produits constatés d'avance	
	TOTAL III	
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		5 692

Attention le résultat de l'exercice doit être identique à l'excédent ou déficit du compte de résultat (Page 3)

Message d'erreur si Total Passif est différent du Total Actif

Facultatif	(1) dont à moins d'un an	
	(2) dont concours bancaires et soldes créditeurs de banques et CCP	

La comptabilité de votre association doit être conforme au plan comptable des associations si une de ces conditions s'applique à votre association.

Vous devez renseigner ce document si vous remplissez les conditions suivantes :

- votre association est reconnue d'utilité publique,
- votre association fait appel à la générosité publique
- votre association reçoit plus de 153 000 euros de subvention et/ou dons.

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION

Nom de l'organisme

Nom de la structure qui mène l'action

Nom de l'action

PERSONNE CHARGEE DE L'ACTION

Nom Prénom

Téléphone Courriel

BILAN SYNTHETIQUE DE L'ACTION

A renseigner obligatoirement (en complément du document sous format word joint)

Renouvellement de l'action (R) Nouvelle action (N)

Le calendrier de l'action

date de début		date de fin	
Réel	Prévu	Réel	Prévu
	Facultatif		Facultatif

(sous format JJ/MM/AAAA)

Rappel des objectifs de l'action de son contexte, des enjeux et besoins auxquels elle répond (à formuler en 4/5 lignes) Attention le champ est limité à 600 caractères

TOUTES LES INFORMATIONS DOIVENT ETRE RENSEIGNEES DANS CETTE CELLULE
--

Nombre de caractères utilisés 0

Bilan Synthétique de l'action (Comment s'est déroulée l'action? Quels ont été les moyens mis en oeuvre : humains, techniques...? Quels sont les résultats ? à formuler en 4/5 lignes ci-dessous et sur format word sur 5 pages maximum)

Attention le champ est limité à 600 caractères

TOUTES LES INFORMATIONS DOIVENT ETRE RENSEIGNEES DANS CETTE CELLULE
--

Nombre de caractères utilisés 0

Perspectives et évolutions de l'action . Attention le champ est limité à 600 caractères

TOUTES LES INFORMATIONS DOIVENT ETRE RENSEIGNEES DANS CETTE CELLULE
--

Nombre de caractères utilisés 0

Le partenariat au service de l'action (hors partenaires financiers) FACULTATIF

Partenaires principaux	Noms (1 par case)	Type de partenariat (Cocher les cases correspondantes)					
		Existence d'une convention		Conception		Mise en œuvre	
		Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu
Acteurs locaux et associatifs							
Institutionnels							

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION (SUITE)

Ce projet est-il co-construit avec un ou plusieurs conseil(s) citoyens(s) (O/N)?

si oui, précisez le(s)quel(s)

Participation des habitants (O/N)

(Co construction, mise en oeuvre, suivi de projet)

Nombre de réalisations de l'action (réunions, formations, manifestations culturelles/sportives, ateliers, stages, autres...) Facultatif

Type de réalisation
Facultatif

Nombre	
Réel	Prévu
facultatif	facultatif

PUBLIC ET POPULATION VISES PAR L'ACTION

A NOTER : Total effectif réel = Somme Totale des bénéficiaires par sexe et par âge

	Réel	Prévu
Total effectif des bénéficiaires		Facultatif

Nombre des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires

INFORMATION OBLIGATOIRE

Nombre des bénéficiaires issus des quartiers de veille (La Ciotat)

Facultatif

Message d'erreur si le total effectif est différent du total par catégorie

1°) Effectif des bénéficiaires par sexe (si vous disposez de cette information)

	Réel	Prévu		Réel	Prévu
Homme		Facultatif	Femme		Facultatif
		Facultatif			Facultatif

2°) Effectif des bénéficiaires par âge (si vous disposez de cette information)

	Réel	Prévu		Réel	Prévu		Réel	Prévu
0 à 3 ans		Facultatif	4 à 6 ans		Facultatif	7 à 10 ans		Facultatif
11 à 15 ans		Facultatif	16 à 18 ans		Facultatif			Facultatif
22 à 25 ans		Facultatif	26 à 60 ans		Facultatif	>60 ans		Facultatif

5°) Effectif des bénéficiaires par diplôme (Actions Emploi seulement) *Facultatif

	Réel	Prévu		Réel	Prévu		Réel	Prévu
Non diplômés			Niveau V			Niveau IV		
Niveau III			Niveau II			Niveau I		

* Niveau V : BEP, CAP, CFPA du premier degré - Niveau IV : BP, BT, BAC professionnel ou technologique - Niveau III : DUT, BTS, fin de 1er cycle
- Niveau II : Licence, maîtrise - Niveau I : Supérieur au niveau maîtrise

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION

LES INDICATEURS

	2021	2020
1er indicateur* :		
Résultats et commentaires :	<p align="center">Message d'erreur si au moins 2 indicateurs ne sont pas renseignés dans cette colonne</p>	Facultatif
2ème indicateur* :		
Résultats et commentaires :		Facultatif
3ème indicateur* :		
Résultats et commentaires :		Facultatif

*Rappel des indicateurs figurant dans votre demande de subvention

COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'ACTION

NOM DE L'ORGANISME

Nom de la structure qui mène l'action

Nom de l'action

Message d'erreur si les dates ne sont pas renseignées

Attention, Vous devez être vigilant à la conformité et la cohérence entre le Compte de Résultat de votre structure et le Compte de Résultat de votre action.
Exemple : Le lignes budgétaires du CR de l'association doivent être supérieures aux lignes budgétaires du CR de l'action

date début : (JJ/MM/AAAA)

date fin : (JJ/MM/AAAA)

CHARGES			Réalisé (1)	Prévisionnel (1) Facultatif	Ecart	PRODUITS			Réalisé (1)	Prévisionnel (1) Facultatif	Ecart
I. Charges directes affectées à l'action						I. Ressources directes affectées à l'action					
60 - Achats	10 000	0				70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0	0			
Achats stockés (matières premières, autres appro.)	10 000					Prestations de services					
Achats d'études et de prestations de services						Vente de marchandises					
Achats de matériel, équipements et travaux						Produits des activités annexes					
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)											
Achats de marchandises						74 a - Subventions d'exploitation Contrat de Ville	10 000				
Autres achats											
61 - Services extérieurs	1 500	0				74 b - Subventions d'exploitation droit commun (2)	16 000	0			
Sous traitance générale						Etat (préciser service)	10 000	0			
Redevances de crédit-bail							10 000				
Locations mobilières et immobilières	1 500										
Charges locatives et de copropriété											
Entretien et réparations						Conseil Régional (préciser service)	0	0			
Primes d'assurances											
Divers (études / recherches, documentation, colloques)											
62 - Autres services extérieurs	6 628	0									
Personnel extérieur	5 128					Conseil Départemental (préciser le C. Dept. et le service)	5 900	0			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires							5 900				
Publicité, information et publications											
Transports de biens et transports collectifs du personnel	1 500										
Déplacements, missions et réceptions						EPCI (Métropole Aix Marseille Provence...)					
Frais postaux et de télécommunications						Commune(s) (préciser service)	0	0			
Services bancaires, autres											
63 - Impôts et taxes	0	0									
Impôts et taxes sur rémunérations						Bailleurs sociaux					
Autres impôts et taxes						Organismes sociaux					
64 - Charges de personnel	7 872	0				Fonds européens					
Rémunérations du personnel	4 800					ASP (emplois aidés)	100				
Charges sociales et patronales	3 072					Autres recettes (Précisez) :					
Autres charges de personnel											
65 - Autres charges de gestion courante						75 - Autres produits de gestion courante (dont cotisations)					
66 - Charges financières						76 - Produits financiers					
67 - Charges exceptionnelles						77 - Produits exceptionnels					
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0				78 - Reprises sur amortissements et provisions, report des ressources non utilisées des exercices antérieurs, transferts de charges	0	0			
Dotation aux amortissement						Reprise sur amortissements					
Provisions						Provisions					
Engagements à réaliser sur ressources affectées						Report des ressources non utilisées sur des exercices antérieurs					
TOTAL DES CHARGES directes (I)	26 000	0				TOTAL DES RESSOURCES directes (I)	26 000	0			
II. Charges indirectes affectées à l'action						II. Ressources indirectes affectées à l'action					
Charges fixes de fonctionnement											
Frais financiers											
Autres											
TOTAL DES CHARGES indirectes (II)	0	0				TOTAL DES RESSOURCES indirectes (II)	0	0			
TOTAL DES CHARGES (I+II)	26 000	0				TOTAL DES RESSOURCES (I+II)	26 000	0			
Excédent	0	0				Déficit	0	0			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	10	0				87 - Contributions volontaires en nature	10	0			
Secours en nature						Bénévolat	10				
Mise à disposition gratuite de biens et services						Prestations en nature					
Personnel bénévole	10					Dons en nature					
TOTAL GENERAL DES CHARGES	26 010	0				TOTAL GENERAL DES PRODUITS	26 010	0			

Total ligne 74a = Total du détail PDV sur la fiche F4 (Page 9)

Les montants renseignés doivent être cohérents avec les informations indiquées dans le compte de résultat de la structure

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros

(2) Préciser service

Message d'erreur si Total Charges est différent du Total Produits

TOTAL CHARGES = TOTAL PRODUITS

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

ANNEXE AU COMPTE-RENDU FINANCIER de L'ACTION

DETAIL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CONTRAT DE VILLE PAR PARTENAIRE

Partenaire Politique de la Ville	Réalisé 2020
Etat	5 000
CT Marseille Provence	4 000
Conseil Départemental	1 000
Bailleurs	
Commune	
Total subvention d'exploitation Contrat de Ville	10 000

**Message d'erreur si le
montant de la ligne 74a
(F3/Page 10) est différent du
"Total subvention"**

REGLES DE REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES

Si vous avez effectué une répartition des charges indirectes, quels critères avez-vous retenu ?
Disposez-vous d'un tableau de répartition des charges indirectes par nature ? Si oui, pouvez-vous le
présenter (ou le joindre) ?

--

INFORMATION QUALITATIVE SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Quelle est la nature des contributions volontaires affichées sur le budget prévisionnel ?

Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

--

AUTRES OBSERVATIONS

--

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

DETAIL DES AGENTS AFFECTES A L'ACTION

Montant total des coûts salariaux bruts annuels affectés à l'action (I + II)
doit être égal à la Ligne rémunération du personnel de la page 8

0

Facultatif

Nature des contrats	Nom Prénom de l'Agent	Fonction de l'Agent	Qualification ou certification de l'agent *	Heures affectées au projet	Coût brut horaire hors charges patronales	Rémunération brute annuelle affectée au projet
I - EMPLOIS DE DROIT COMMUN						
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
CUMUL Emplois de droit commun				0		0
II - EMPLOIS EN CONTRATS AIDES						
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
CUMUL Emplois aidés				0		0
III - PERSONNEL EXTERIEUR A L'ASSOCIATION (intérim, vacation non salariée, personnel détaché ou prêté...)						
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
CUMUL Personnel extérieur				0		0
V - VALORISATION DU BENEVOLAT Facultatif (sur la base d'une rémunération horaire brute moyenne)						
				Facultatif		0

Attention : Les montants renseignés doivent être cohérents avec les informations indiquées dans la ligne rémunération du personnel sur la

Qualification 1 = Master, 2 = Licence, 3 = BTS-IUT, 4 = Bac-BT, 5 = BEP-CAP, 6 = niveau scolaire minimum, 7 = autres.
Certification D = DEFA, B = BAFA, P = Psychologue, AS = Assistante Sociale, E = Educateur, ADE = Autres diplômes d'Etat.

BENEVOLAT : identique au montant de la ligne bénévolat du CR page 8-Fiche F3

CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence

ATTESTATION DE REALISATION DE L'ACTION - DEMANDE DE SOLDE

Nom de votre organisme

Nom de la structure qui a mené la(les) action(s)

Nom de l'action

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de la structure

1 - Atteste que l'action portant la référence
financée dans le cadre de la ou des convention(s)

F /	F /	F /
2021/ /	2021/ /	2021/ /

a bien été réalisée. Le dossier bilan et les documents joints attestent de la réalisation
de l'action concernée par cette ou ces convention(s).

2 - Certifie exactes et sincères les informations du dossier bilan et des documents joints.

3 - Sollicite le versement du solde de la subvention à hauteur de

Attestation de réalisation de l'action

L'ORIGINAL SIGNE DOIT ÊTRE REMIS AU
SECRETARIAT DE L'EQUIPE POLITIQUE DE LA
VILLE CONCERNEE OU TRANSMIS SCANNE
PAR MAIL SUR LA MESSAGERIE DE L'EQUIPE

Signature et cachet de l'association

à

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour la gestion des demandes de subventions. La base légale du traitement est l'article 6-1 e) (mission d'intérêt public de la gestion des subventions publiques par la métropole) et 6-1 f) du RGPD (intérêt légitime de la métropole de la communication avec les demandeurs de subventions).

La fourniture de toutes les données du formulaire est obligatoire. A défaut, les demandes de subventions ne pourront pas être traitées.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Comptable public (versement de la subvention),
- Prestataires informatiques de la métropole (GFI).
- Les partenaires financeurs de l'Appel à Projet du Contrat de Ville

Les données sont conservées pendant 10 années à compter de la date d'attribution de la subvention.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en lui adressant un courrier à l'adresse dpo@ampmetropole.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Les « droits des personnes concernées » sont fixés par le RGPD, en fonction de la base légale du traitement (articles 15 à 23 du RGPD).

Pour les bases légales retenues (mission d'intérêt public et intérêt légitime), visées par les articles 6-1 e) et f) du RGPD, les personnes concernées bénéficient du droit d'opposition.

Voici les liens vers le site de la CNIL :

[CNIL](http://cnil.fr)

[Droits d'opposition](#)

A noter :

Ce droit est distinct du droit à l'effacement (qui permet au demandeur de faire supprimer ses données), et s'exerce « pour des raisons tenant à sa situation particulière ».

Ces raisons doivent donc être argumentées, sauf en cas de prospection commerciale (ce qui n'est pas le cas en l'espèce).

Il est également prévu que « le responsable du traitement ne traite plus les données à caractère personnel, à moins qu'il ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. »

Ce droit n'est donc pas absolu, il est possible de démontrer qu'il existe un motif légitime pour poursuivre le traitement.